



Club Arts et Rencontres de l' Enclave des Papes

VIDE-ATELIER du Club Arts et Rencontres

Règlement

REGLEMENT Année 2025

Le **Club Arts et Rencontres** organise dans le cadre de ses activités, un **Vide-Atelier** afin de permettre à des artistes (peintres, sculpteurs, poètes, photographes, etc...) de « faire de la place » dans leurs ateliers et de proposer à la vente des œuvres personnelles à un prix raisonnable

Cette manifestation se tiendra, avec l'accord de la mairie de Valréas : **Samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 17h00**, sur le **parvis du Château de Simiane**, Place Aristide Briand 84600 VALREAS.

Article 1 : Le Club Arts et Rencontres de l'Enclave des Papes est une association loi 1901 dont l'une des activités est l'organisation annuelle d'un **Vide-Atelier**. (Pour mémoire, 2 autres événements majeurs : Le **Grand Prix de Poésie** de l'Enclave des Papes et le **Salon des Arts** en septembre)

Article 2 : Le vide-atelier est réservé aux particuliers amateurs et professionnels (pas de stand associatif). Les particuliers ne peuvent vendre dans cette manifestation que des œuvres, des productions personnelles ou du matériel d'art personnels et usagés (tableaux, sculptures, photos, appareils photos, chevalets, livres d'art, cadres, tubes, pinceaux), conformément à la législation en vigueur (Article L310-2 Code du Commerce). Le prix maximum de chaque œuvre ne doit pas excéder 350€.

Article 3 : Le **formulaire d'inscription** dûment rempli sera renvoyé avec le règlement.

Article 4 : Droit d'inscription

Cotisation à l'Association (obligatoire) : **20€**

Emplacement : 2m x 4m

comprenant une chaise et une table (2,20 x 0,70) ou une grille (2,00x1,00) **10€**

Table ou grille supplémentaire (1 ->10€ - 2 ->15€ - 5 ->20€) **10€**

Les inscriptions seront envoyées avant le 9 mai 2025 et se feront (dans la limite des places disponibles) par

- **courrier** adressé à : Club Arts et Rencontres - Espace Jean DUFFARD - 43 cours Victor Hugo 84600 VALRÉAS)

- **courriel** adressé à : artsetrencontres@live.fr

Mode de règlement: Espèces Chèque [Paypal](#) Virement

[RIB : CLUB ARTS ET RENCONTRES

IBAN : FR76 1130 6000 8491 4020 2605 040 **Code BIC** : AGRIFRPP813]

Article 5 : Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation. Les places non occupées à 9h00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à titre d'indemnités.



Club Arts et Rencontres de l' Enclave des Papes

- Article 6 :** Chaque exposant devra se présenter muni d'une **pièce d'identité**, remplira sur place les divers formulaires demandés sur place et veillera à être en règle avec l'administration fiscale concernant la vente de ses œuvres.
- Article 7 :** **L'accueil des exposants** se fera le samedi 17 mai à partir de **8h00** et **l'installation** devra être **terminée pour 8h45**. Le démontage s'effectuera à partir de 17h.
- Article 8 :** Le vide atelier se tiendra sur le parvis du Château de Simiane, Place Aristide Briand 84600 VALREAS. Il y aura possibilité de se garer momentanément à proximité pour décharger mais le stationnement devra ensuite se faire un peu plus loin.
- Article 9 :** Article 8 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui a leur avis troublerait le bon déroulement de la manifestation. La vente est exclusivement réservée à des œuvres ou du matériel artistique. Aucune vente de type loisirs créatifs ne sera acceptée.
- Article 10 :** Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire qui auront souscrit les assurances nécessaires à leur couverture. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.
- Article 11 :** Le simple fait de participer à la présente manifestation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
- Article 12 :** Vous acceptez d'être pris en photo durant la journée. Ces photos pourront être utilisées par le Club.
- Article 13 :** Article 12 - Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : artsetrencontres@live.fr ou sur le site internet de l'association : <https://www.poesie-arep.fr/>
- Article 14 :** Les organisateurs veilleront à faire respecter le présent règlement et tout problème le jour de la manifestation devra leur être signalé

Fait à Valréas le 2/04/2025

La Présidente
Françoise PLÈCHE

Remis le : 17 mai 2025 à : M.

Signature

L'exposant

Club Arts et Rencontres

Club Arts et Rencontres
de l' Enclave des Papes
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
84600 Valréas